
CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à notre deuxième séance de la semaine Middle-Week d'At-Large. Aujourd'hui nous allons parler des TLD génériques fermés. Nous sommes le 18 octobre, il est 19 h UTC.

Pour gagner du temps, nous n'allons pas faire l'appel, cependant nous noterons le nom des participants dans la salle Zoom et sur le téléphone.

Nous avons un service d'interprétation en espagnol et en français aujourd'hui. Si vous avez besoin qu'on vous appelle, veuillez envoyer un message au personnel de l'ICANN en nous disant dans quelle langue vous voulez que l'on vous connecte.

Si vous prenez la parole n'oubliez pas de donner votre nom à chaque fois que vous prenez la parole et n'oubliez pas que vous devez parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de faire du bon travail. N'oubliez pas non plus d'éteindre votre micro lorsque vous avez terminé.

Je donne maintenant la parole à Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK : Merci Claudia. Bonjour à tous. Bienvenue à cette séance sur les génériques fermés. Bien, est-ce qu'on peut lancer ma vidéo s'il vous plait ? Puisque ce sera mon système pour partager mes diapositives.

Donc merci à tous de participer à cette séance. Aujourd'hui nous allons parler des gTLD génériques, des TLD génériques fermés.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

D'abord, je voudrais faire une petite expérience. Voilà ici vous allez avoir une expérience avec un deuxième écran, donc quelque chose que l'on fait à la télévision, que l'on utilise lorsqu'on fait des quizz en ligne, des questionnaires en ligne.

Donc je vais vous demander d'utiliser cette URL, de vous rendre sur cette URL en utilisant le code QR sur votre téléphone, en allant à At-LARge.news/S2. Vous pouvez le faire sur votre navigateur, en ouvrant une autre fenêtre. En tout cas allez-y, prenez le temps de vous rendre sur ce lien, répondez à la première question en nous disant d'où vous êtes.

Ici, vous voyez sur l'écran les résultats dynamiques à mesure que vous répondez à cette question. Donc voilà, vous voyez que le chiffre et la région sont modifiés. Donc faites-le s'il vous plait, répondez à cette première question en utilisant cette URL.

Je vais maintenant mettre cette même URL dans le chat. Donc ne lisez pas ce que les autres écrivent. Vous allez utiliser cette URL, cette adresse universelle, pour répondre. Ce que j'aimerais c'est que, nous avons 75 participants, nous ayons le plus grand nombre possible de gens qui se joignent à nous sur ce deuxième écran et qui participent à ce quizz.

Donc allez-y. Pendant ce temps, je vais passer à mes diapositives.

Donc cliquez sur le lien qui se trouve dans le chat, vous pouvez l'ouvrir sur votre téléphone. Donc At-Large.news/s2. Donc essayez de participer. Et à la fin de la présentation on verra les chiffres que nous avons.

Bien, je vais d'abord vous donner une petite présentation, genre présentation pour débutants concernant la question des TLD génériques

fermés. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas ce thème, c'est donc une manière de vous expliquer un peu de quoi il s'agit et de vous dire ce que sont ces TLD génériques.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail. C'est juste un aperçu puisque c'est quelque chose dont nous parlons depuis ces dernières années, ces 5 dernières années, donc c'est juste un aperçu pour ceux qui ne connaissent pas vraiment ce thème. Et mon objectif est de vous familiariser avec ce sujet lorsque vous devrez présenter quelque chose portant sur ce thème.

À propos donc de la question des TLD génériques fermés, vous voyez, on a l'habitude de ce terme, gTLD, qu'on connaît bien, qui veut dire domaine de premier niveau générique et c'est des fois un peu confuses. Parce que dans ce cas particulier, on parle de domaines de premier niveau différents du domaine de codes pays. Et ce n'est pas la même chose lorsqu'on parle de chaînes génériques ou de TLD de chaînes génériques.

Alors, que sont ces TLD génériques ? Pourquoi sont-ils fermés ?

Quand on parle de chaînes génériques on parle de domaines de premier niveau qui sont des mots de tous les jours, avec un sens, qui sont le nom d'une compagnie ou qui sont des mots qui ont un thème large sur l'internet en anglais ou dans une autre langue, que ce soit en écriture romaine ou pas, en tout cas ce sont des mots comme « cloud » qui veut dire nuage, livre, bijouterie, etc.

Donc notre idée ici, derrière ces génériques fermés c'est qu'ils vont être achetés ou utilisés par une seule compagnie plutôt que par tout le monde.

Par exemple, on pourrait se présenter pour utiliser .BOOK et on va avoir QUIC.BOOK dans le cas où cette compagnie s'appelle QUICK et ils vont avoir donc, sur le web, différents types de livres électroniques [d'IBM], de l'ICANN, etc. C'est seulement pour leur clientèle qu'ils auront ce type de produit. Voilà, ce serait un générique fermé. Ou la même chose pour des domaines de bijouteries, ce serait des entreprises qui seraient destinées à la distribution de produits concernant la bijouterie.

Donc ce sont des entités fermées dans ce sens-là.

Que s'est-il passé en 2012 ? C'est le moment où on a eu une extension du nombre de chaînes qui étaient disponibles. Après beaucoup de travail, quelque chose qui s'appelait le guide du candidat a été créé, c'était un livre de règles pour tous ceux qui voulaient se porter candidats pour une nouvelle chaîne, pour que la chaîne soit ajoutée à la racine comme domaine de premier niveau, il y avait des règles dans ce livre du candidat. On pouvait faire une différence entre les bureaux d'enregistrement et il fallait agir dans l'intérêt public. Mais, malgré le fait qu'il y avait eu, à l'époque, certaines discussions avant la publication du guide du candidat concernant ces TLD génériques, ce guide du candidat ne parle pas beaucoup des TLD génériques fermés. Ce qui fait que les gens ont un peu des interprétations différentes concernant ce guide, à propos donc des TLD génériques.

Donc il y a eu plusieurs candidatures pour des génériques fermés, il y a eu des compagnies qui voulaient acquérir des chaînes qu'ils allaient

gérer et ils voulaient pouvoir utiliser le domaine de deuxième niveau dans ces chaînes, avoir une exclusivité. Il y a plusieurs exemples montrant cela, plusieurs exemples qui ont surgi pendant les séries antérieures.

Et vous pouvez imaginer qu'il y a eu plusieurs objections concernant ces candidatures. La première venait du GAC qui a suggéré que ce type de générique fermé ne devait être autorisé que dans l'intérêt public. Mais l'un, qui était un bureau d'enregistrement connu, a organisé un comité, ils ont envoyé différentes lettres au conseil d'administration concernant la contradiction qui existait au niveau de la politique, pour que les différents bureaux d'enregistrement puissent avoir accès à ces TLD. Kathy Kleiman, une de nos panélistes aujourd'hui, a aussi envoyé un livre blanc sur ce thème, dans lequel elle discutait des aspects compétitifs qui pourraient exister, puis la confusion des consommateurs aussi. Les personnes cherchaient des domaines ouverts et ceux-là étaient fermés. Donc on ne comprenait plus, donc on pensait que cela était quelque chose qui allait confondre les gens, que le consommateur n'allait pas comprendre tout cela.

Et même moi-même, je dois le dire, j'ai participé à des candidatures de Google, à l'époque. Et donc il y a eu une série d'allées et venues et cela a été présenté au conseil d'administration qui a proposé d'ouvrir une période de commentaires publics. Et le résultat était une vision assez négative de cette notion de TLD génériques fermés. Il y a différents arguments qui indiquent que ce terme de générique donne une idée d'innovations pour différents types d'URL, différentes utilisations et fait que le guide du candidat ne peut pas ne pas les autoriser. Et ensuite on ne sait pas très bien de quoi il s'agit, est-ce qu'on pourrait avoir un accès

plus ouvert à ces TLD génériques fermés. Le GAC a proposé qu'on parle d'intérêt public, qu'il y ait des exceptions, que ce soit démontré, qu'on démontre que c'était dans l'intérêt public.

Donc voilà, tous ces concepts et aspects ont été présentés au conseil d'administration. Le conseil a dit : vous pouvez demander un remboursement de l'argent que vous avez versé, vous pouvez retirer votre candidature et la présenter pour un TLD ouvert, qui existe aussi. Et à ce moment-là on a commencé à ouvrir des TLD. Et le conseil est revenu à la communauté pour, de nouveau, parler de ce qu'on allait faire pour la série suivante.

Et c'est ce qu'on a fait. Et le groupe de travail pour les procédures ultérieures a commencé à travailler il y a 5 ans. Cette conversation remonte donc à il y a un certain temps, comme vous pouvez le voir. Et on a commencé en 2010 d'ailleurs à parler de ces problèmes, pour voir un petit peu comment on allait parler, aborder cette question de l'intérêt public. Mais il y a eu un manque de consensus. La GNSO a déclaré qu'elle ne pouvait pas parvenir à un consensus concernant le résultat et on a de nouveau confié cela au conseil d'administration pour qu'il décide de ce que serait ou devrait être les politiques sur les génériques fermés.

Donc on est de nouveau dans une situation, dans la même situation qu'auparavant, beaucoup de travail a été fait, mais la situation n'a pas changée, on est toujours dans la situation. Et c'est pour cela que l'on a décidé d'organiser cette séance aujourd'hui, d'avoir cette conversation aujourd'hui.

Donc, maintenant, le problème est entre les mains du conseil d'administration, mais le GAC, ALAC et la GNSO peuvent commencer à discuter des différentes options qui existent avec le conseil et ont commencé cette conversation et à proposer des solutions.

Donc voilà, c'est le scénario dont nous voulons parler aujourd'hui. Et, comme cela a été dit dans le chat, j'espère qu'un résultat sera obtenu.

Donc voilà le scénario que nous avons. Nous voudrions maintenant savoir si, comme certains l'ont proposé, on doit simplement autoriser les TLD génériques fermés, avec toute l'innovation que cela peut donner, il y a beaucoup de TLD. Il y a aussi la possibilité de les interdire tous à cause de la confusion possible pour les utilisateurs finaux et de l'impact que cela peut avoir et qui peut être un impact à long terme. Et on entend aussi parler des problèmes associés avec ces impacts et les droits qui peuvent être associés avec tout cela. Et le troisième point, ce serait l'idée d'une exception d'intérêt public. Si vous avez une association à but non lucratif, ou quelque chose qui, donc, pourrait opérer ici avec ces TLD fermés, dans ce sens, il faudrait donc voir est-ce que c'est possible d'avancer de cette manière.

Donc il y a aussi pour le conseil d'administration la possibilité de renvoyer cela à la communauté, mais cela doit se faire avant la prochaine série.

Donc ceci dit, je vais rallumer ma caméra et souhaiter la bienvenue à tout le monde. Et ce que je voudrais faire avant qu'on avance un petit peu plus c'est de donner la possibilité à Avri Doria et Becky Burr, qui sont membres du conseil d'administration, la possibilité d'exprimer leurs opinions, en tant que membres du conseil d'administration de l'ICANN,

dites-nous où on en est dans ces débats et quelle est votre perception des responsabilités du conseil d'administration par rapport à cette thématique.

Donc Avri ou Becky, exprimez-vous.

AVRI DORIA :

Je me lance, Becky ? Oui, merci de m'avoir invité. Donc c'est quelque chose qui m'intéresse beaucoup. Merci de vos explications. Et merci d'avoir mentionné que l'on ne parle pas au nom du conseil d'administration en ce moment. On parle en notre nom personnel.

Mais sur ce sujet, le conseil d'administration n'a pas encore statué, n'a pas encore décidé. C'est quelque chose qui sera considéré par l'organisation ICANN pour l'ODP, ça dépend des difficultés qui existent également. Donc on doit apporter des preuves des limites qui existent au niveau du groupe SubPro, des procédures ultérieures également.

Nous avons suivi le PDP et nous travaillons actuellement à une meilleure compréhension des problèmes. Donc nous analysons tous ces problèmes. Et je crois qu'il faut revenir encore un petit peu plus en arrière, en 2007. Nous avons une position, une recommandation du conseil d'administration, une approbation d'une recommandation en 2008, il y a l'AGB, comme vous l'avez mentionné, il y a la GNSO en 2013 qui a travaillé là-dessus. Si quelque chose n'est pas spécifiquement autorisé, cela ne veut pas dire que cela est interdit. Il y a eu différents avis qui ont été exprimés et il y a eu beaucoup de débats au niveau des procédures ultérieures.

Donc on essaye de bien comprendre la problématique et de bien comprendre ce à quoi on est confronté. À un moment ou un autre nous devrons sûrement retourner à la GNSO avec des questions, retourner au GAC en lui posant des questions. Et il n'y a pas de décision de prise et la communauté sera également sûrement conviée à s'exprimer. Nous prendrons des décisions à partir des recommandations du PDP. Et tous ces points de vue informeront la décision du conseil d'administration.

Donc je suis très heureux d'avoir cette discussion. C'est intéressant de voir si les positions ont pu changer, avec le temps, ou s'il y a des nouveaux points qui s'expriment.

On a beaucoup de documentation, d'avis, de recommandations que nous devons bien comprendre et prendre en compte. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Avri, Becky, vous voulez rebondir là-dessus ?

BECKY BURR :

Je voulais rajouter quelque chose. Nous sommes assez limités au niveau du développement des politiques, en tant que conseil d'administration notre rôle c'est de travailler sur des recommandations, mais d'utiliser le modèle ascendant.

Donc Avri a mentionné qu'il y a eu beaucoup de travail effectué, de documents qui existent. Donc nous sommes limités par notre autorité en tant que conseil d'administration.

Tout d'abord, je crois que l'aspect le plus important ici c'est qu'il n'y a pas de preuves qui ont été présentées qu'il y a un problème au niveau de la concurrence avec les génériques fermés. Ça, c'est une spéculation de dire qu'il y a des problèmes causés au niveau de la concurrence. Les génériques fermés étaient dans le guide de candidature en 2013 et je crois que c'était très clair. Avoir une seule entité qui possède un nom de domaine n'est pas un problème, selon moi. Il y a un nombre pratiquement illimité de noms de domaine. Il y a des chaînes qui peuvent être créées pour gTLD.

Et, au deuxième et troisième niveau, on peut inscrire également des TLD. Et je crois qu'il n'y a pas de risque de confusion pour les utilisateurs finaux, qu'ils soient ouverts ou qu'il y ait une seule entité qui possède ce gTLD. Les consommateurs ne naviguent pas directement à .BOOK ou un autre générique fermé. Ils vont le voir dans une publicité, c'est comme ça qu'ils vont se rendre à un site web. Donc il n'y a pas de confusion sur qui opère le TLD.

Donc les personnes contre les génériques fermés disent qu'une seule entité va ne pas permettre aux autres personnes d'inscrire donc ce nom générique. Ce n'est tout simplement pas le cas. Il y a un nombre très important et limité d'alternatives, de noms alternatifs. Et ce n'est pas un droit fondamental. Il y a des gTLD ouverts et il n'y a pas de choix de ce type. Il n'y a pas de valeur intrinsèque non plus.

Donc, les personnes qui sont contre nous disent que cela bloque pour toujours un nom générique. Les TLD c'est pas pour la perpétuité. Un opérateur, s'il n'utilise pas bien son nom de domaine, s'il ne trouve pas son public, et bien à ce moment-là le TLD va être retiré par l'opérateur

de registre et cela sera remis à quelqu'un d'autre qui pourra l'utiliser à meilleur escient.

Donc nous voyons parfois des noms de domaine qui viennent à expiration, qui sont repris par d'autres opérateurs. Il y a des délégations lorsqu'un TLD n'est pas utile. Et, à ce moment-là, on trouve un TLD plus utile au deuxième niveau.

Il ne faut pas oublier que le DNS existe depuis 35 ans sans délégation de ces noms génériques de premier niveau. Donc il ne faut pas limiter l'innovation. Il y a eu une expansion, on voulait plus de compétition au niveau du DNS, et cela représente pour les utilisateurs finaux beaucoup de potentiel, avec une plateforme où nous pouvons obtenir des noms de domaine.

Mais imaginez si on pouvait si on pouvait les obtenir gratuitement, si Amazone pouvait prendre .BOOK.

Ce qui est novateur, et je peux vous le dire, ça ne va changer la situation.

Donc, tout ce que doivent faire les opérateurs de registre, c'est d'avoir un affilié qui va inscrire un nom de domaine. Que ça coûte 1 ou 10 millions de dollars. C'est la réalité. Et je dis : il faut qu'il y ait cette ouverture.

Maintenant, parlons de l'intérêt public. Je l'ai dit, je pense que c'est tout à fait impraticable. D'abord, qu'est-ce que cela signifie ? Personne ne parvient à avoir une définition logique. Faire cette définition c'est quelque chose de compliqué, on l'a vu dans les discussions lors des SubPro. Donc trouver une définition va rendre les choses très difficiles à mettre en œuvre, on va avoir des disputes à long terme au sein de

l'ICANN et ce sera délégué à l'extérieur du cadre de l'ICANN. Donc cela va exercer une pression difficile pour la communauté de l'ICANN.

Maintenant, si nous parvenons à une position pour les génériques fermés, il faut que ce soit l'intérêt public. Si nous travaillons dans l'intérêt public et que c'est important, à ce moment-là cette exigence serait appliquée à tous les TLD, est-ce que c'est dans l'intérêt public que tous les opérateurs des TLD ouverts dans l'intérêt public ? Et est-ce que cela n'est pas mauvais pour la communauté ?

Même si on considère que cela peut être négatif, dans un sens ou dans un autre, avoir des TLD fermés, on ne sait pas encore quel sera l'impact. Donc je dirais qu'il n'y a pas de risques que ces génériques soient fermés, mais ce n'est pas exclu des spéculations. Il n'y a pas de risques concernant la délégation de ces génériques fermés, pas plus de risques que pour la délégation des autres gTLD.

Donc l'intérêt public vise à créer un système qui puisse être mis en œuvre, qui ne cause pas de nuisance aux autres gTLD.

Alors si on fait un test d'intérêt public, ça devrait s'appliquer à tous les gTLD, qu'ils soient fermés ou ouverts.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Marc, merci d'avoir participé à cette expérience, merci pour tous ceux qui participent à l'expérience aussi. Nous allons continuer.

Bien, je reviens à l'écran. Merci.

Ce que je souhaite maintenant faire c'est donner la parole à Becky et à Avri pour qu'elles posent des questions, en fonction de ce que Mark a dit. Il y a certaines précisions qui sont intéressantes et sur lesquelles on pourrait s'arrêter un petit peu avant d'avancer.

BECKY BURR :

Oui, j'ai une question. Quelque chose qui a été abordé dans le chat, je pense que c'est vrai, il n'y a aucune preuve concernant les contributions que cela pourrait faire concernant les innovations. Marc, dans l'absence de preuve concernant les génériques fermés, qu'est-ce qui vous paraît inquiétant ? Et qu'est-ce qui vous paraît au contraire vous encourage dans ces notions de compétitivité et autres ?

MARC TRACHTENBERG :

Comme je l'ai dit, il n'y a pas de preuve concernant les dommages que cela pourrait faire.

Donc on peut utiliser cela pour différents objectifs, il n'y a pas de preuve de dommages, donc pourquoi les interdire ? Quel est l'objectif ? On doit laisser aux gens la possibilité d'être compétitifs, il faut leur laisser cette possibilité. Donc si nous allons opérer sur une base qu'il n'y a pas de preuve de dommages, est-ce que cela n'est pas suffisant ? Comment avancer à partir de cela ?

C'est une approche conservatrice, parce qu'on voit beaucoup de dommage dans d'autres domaines, dans les noms de domaine par exemple, mais il y a aussi d'autres utilisations qui ne sont pas positives pour le système. Il y a des risques fantômes potentiels qui existent et cela n'empêche pas que d'autres programmes soient mis en œuvre.

Sinon on va stopper tous les programmes. Donc il n'y a vraiment pas de preuve ici et je pense que les gens ne doivent pas rester bloqués là-dessus et les preuves ont démontré le contraire. On a des génériques de deuxième niveau qui montrent qu'il n'y a pas de problème de compétition, parce qu'il y a toute une série de noms de domaine qui montre qu'on a la même situation pour tous les TLD.

BECKY BURR : Merci beaucoup. À Avri.

AVRI DORIA : Moi aussi j'ai une question. Ma question concerne l'impossibilité de déterminer ce qu'est l'intérêt public. Je pense que le conseil est responsable des décisions qui sont prises en termes d'intérêt public, et nous avons créé un cadre qui était développé et qui utilisait tout cela, analysait ces questions. Et ce cadre va être utilisé dans l'ODP pour déterminer si le programme va dans l'intérêt public ou pas.

Mais en tout cas, je ne comprends pas très bien pourquoi il y a une telle certitude concernant ce cadre et l'exclusion de la mission de l'ICANN de ses valeurs, de son engagement. Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas être créatifs et utiliser cela ? Utiliser un cadre d'intérêt public mondial, comme celui que nous essayons d'utiliser maintenant, qui pourrait... Je ne comprends pas très bien pourquoi on ne peut pas créer une définition, un cadre qui pourrait comprendre, modeler notre manière de [voir] les choses. Je pense que ce serait possible de créer ce cadre.

MARC TRACHTENBERG : Est-ce que je peux répondre à cette question ? Non, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose qui puisse être appliqué ici de manière rationnelle, c'est complètement arbitraire et je pense que le cadre risque de donner des problèmes comme les TLD communautaires sur lesquels les gens vont commencer à se disputer. Donc je pense qu'il est difficile de se décider de manière rationnelle.

Mais, en même temps, si nous pouvons trouver une définition, pourquoi est-ce que cette définition va s'appliquer seulement aux TLD génériques ? Si la mission de l'ICANN est de travailler dans l'intérêt public, est-ce que tous les TLD devraient avoir un intérêt public ? C'est une réponse que j'aimerais qu'on me donne. Pourquoi faire cette discrimination et l'appliquer seulement aux TLD génériques ? Pourquoi ?

Nous avons des preuves de problèmes de comportements dans d'autres domaines, dans le domaine des TLD ouverts par exemple. Donc si on applique cela dans ce cas-là, peut-être qu'il faut l'appliquer dans tous les domaines.

AVRI DORIA : Merci beaucoup Marc.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Marc. Donc je vous rappelle, si vous voulez participer à cette expérience pour avoir une interaction avec notre public, nos participants, vous pouvez utiliser cette URL, ici, avec le code QR, ou vous pouvez aussi directement saisir l'adresse que vous voyez ici sur l'écran et dire d'où vous participez.

Dans la prochaine séance nous allons demander à Kathy de nous présenter la partie opposée, à savoir tous les génériques devraient être interdits. Je vais donner la parole à Kathy.

KATHY KLEIMAN : Est-ce que vous m'entendez Jonathan ?

JONATHAN ZUCK : Oui, on vous entend.

KATHY KLEIMAN : Bien, j'ai 10 minutes. Je vais partager beaucoup d'informations avec vous. Je suis professeur à Washington DC, et je suis membre à la faculté dans un programme de justice d'information et propriété intellectuelle. Je travaille aussi dans le domaine de l'unité constitutive des participants non commerciaux. Je vous remercie de m'avoir participé.

Marc, c'était intéressant ce que vous nous avez dit. Jonathan nous a raconté quelque chose de très important concernant ce qu'il s'est passé lors de la première série. Et, Jonathan, je n'avais beaucoup de temps de me préparer pour cette séance, mais je vais vous raconter à nouveau cette histoire avec un peu plus d'informations peut-être, parce que c'est une histoire très importante. Et c'est une partie importante de l'histoire.

D'abord, je travaillais avec .ORG dans un registre. Alors voyons ce qu'est un registre. Traditionnellement, des registres de TLD, les opérateurs de registre sont responsables pour la sécurité, la stabilité et la base de données du domaine générique. On ne peut pas vendre des noms de

domaine au public, on vend des noms de domaine à travers des bureaux d'enregistrement à des titulaires de nom de domaine.

Lorsqu'on a créé les règles pour les nouveaux gTLD, on avait ce modèle en tête, donc des registres traditionnels qui vendent des noms de domaine à des bureaux d'enregistrement. Mais on s'est rendu compte qu'il y avait un problème, comment est-ce que vous pouvez vendre .GOOGLE, .IMB, .SONY, on a pensé que ça existerait mais comment on pouvait les forcer à vendre un domaine de deuxième niveau ? L'assignation est au premier niveau, IBM, GOOGLE, Sony.

Donc on a dit qu'à certains groupes, on a créé une exception pour les marques .MARQUE, de façon à ce qu'ils aient le premier niveau mais tous les autres niveaux. Ce sont des TLD fermés. Il faut penser à cela quand on parle de tout cela.

Ensuite, passons aux registres traditionnels. Imaginons que nous nous réveillons en 2012 et on nous dit qu'un candidat qui se présente pour un TLD se rend compte que ce TLD est devenu un générique fermé. On ne savait pas ce que c'était à l'époque. Par exemple BABY, BEAUTY, BOOK, GAME, FLOWERS, MOVIES. Ce sont de mots et il y en avait énormément.

Donc, attendez, le nom d'un secteur commercial va être enregistré de façon à ce que ce secteur et d'autres compagnies, les plus grandes du monde, puissent avoir ce domaine de deuxième niveau d'un nom générique. Bon, on s'est dit...

Le GAC a commencé à présenter des objections. On a eu des avis précoces là-dessus, des alertes précoces. On a pris la température dans les différents gouvernements.

Je vous dire un petit peu ce que l'Australie a dit à ce propos : ils ont dit qu'une chaine proposée, peu importe laquelle – baby, beauty, etc – une chaine est un nom générique lié à un secteur et cela implique l'exclusivité d'une entité et cela peut avoir un impact négatif sur la concurrence.

Voilà ce que disait les gouvernements. Donc c'est intéressant de le voir. J'ai entendu parler de ces préoccupations, et les bureaux d'enregistrement ont écrit, il y a eu des articles très intéressants – je vous envoie ici le lien- on a parlé des génériques fermés. Il a été dit à l'époque qu'internet voulait un choix, une liberté de choix et maintenant on voulait des domaines de premier niveau qui soient ouverts et maintenant on allait avoir la possibilité d'avoir un seul nom qui allait être utilisé par un secteur. Et ils disaient que ces TLD génériques fermés allaient imposer des restrictions, les compagnies n'allaient pas pouvoir utiliser les chaines génériques de leur secteur de manière égale.

Donc Microsoft a envoyé une lettre au conseil d'administration, vous connaissez cette personne, je prononce peut-être mal son nom, il a écrit un éditorial en 2012. Il était très préoccupé. L'Oréal voulait utiliser le terme « beauté » et l'obtenir, uniquement, alors qu'il y avait beaucoup d'autres entités et entreprises qui faisaient des produits de beauté. Donc il y a eu un processus de commentaire public et on a entendu des petites entreprises s'exprimer, des entrepreneurs, donc beaucoup de personnes se sont exprimées. Et des écrivains, des éditeurs également pour .BOOK, .LIVRE.

Et le conseil d'administration a banni ce type de générique. Il y a eu une résolution pour bannir les génériques fermés. Et demander donc

que l'on retire ces candidatures. Et il y avait des dizaines de candidatures qui sont devenues des génériques ouverts par ce processus.

On sait qu'avoir un monopole ça fait la fortune de nombreuses entreprises.

Alors, nous savons que c'est un principe fondamental, que cela peut poser des problèmes en ce qui concerne les marques déposées, c'est toute la question qui se pose. Donc pour les consommateurs, pour les utilisateurs finaux, nous avons des principes de base. J'ai beaucoup travaillé au niveau de la recherche sur les lois des marques déposées aux États-Unis. Les termes génériques sont pertinents et bien compris par le public, c'est une gamme par exemple de produits, un domaine.

Les noms génériques, cela décrit. Et, aux États-Unis, dans le cadre de la loi sur les marques de fabrique, c'est un principe de base, on ne peut pas enregistrer certains mots de ce type, comme Truck, voiture, camion, lorsqu'on est dans ce secteur industriel, on ne peut pas inscrire ce nom, cela serait abusif pour les utilisateurs finaux, pour les consommateurs.

Donc, il faut nous assurer que, par exemple .APP ne puisse pas être pris, parce que si on avait eu CLOUD, Nuage, en 2012, comme générique fermé, vous imaginez les conséquences de ça pour la capitalisation de ce nom de domaine alors que l'on commençait juste à avoir le nuage informatique qui se formait.

Donc je crois que cela a un impact fort sur la concurrence et que cela peut être très nocif et nuisible ces génériques fermés, .SONY, .IBM, c'est possible, mais là ce n'est pas le même problème. Les implications des

génériques fermés sont énormes. C'est un principe fondamental pour les utilisateurs finaux que nous avons vu en 2012.

Et il y a des candidats qui ont passé beaucoup de temps là-dessus dans le monde entier. Beaucoup d'entrepreneurs. Moi je ne pense qu'on ne doit pas revenir là-dessus, ça a été fermé, banni, c'était la bonne décision, on n'a pas à revenir sur cette décision, les génériques fermés devraient continuer à être bannis.

Et, comme l'a dit Marc, on peut inscrire beaucoup d'autres gTLD, soyez plus créatifs, mais ne retirez pas ces termes qui ne peuvent pas être fermés, qui ne peuvent pas être des génériques fermés. Parce que ce type de noms de registres fermés n'appartient pas, le GAC nous l'a expliqué.

Merci beaucoup de votre attention.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Kathy. Je voulais redonner la possibilité à Becky et Avri de poser des questions à Kathy. Je sais qu'il y a des questions posées dans le chat sur cette proposition de bannir tous les génériques fermés, c'était la proposition de Kathy Kleiman.

AVRI DORIA :

Merci beaucoup. Moi j'ai une question, et on l'a vu dans le chat d'ailleurs, il y a des marques déposées qui ressemblent à des mots génériques, un mot du dictionnaire, qui est un mot générique. Donc si on veut prendre et trouver dans un dictionnaire le nom d'une marque,

pourquoi peuvent-ils opérer d'une manière fermée et est-ce que c'est des droits supplémentaires ou pas ?

KATHY KLEIMAN :

Oui, excellente question, je vais répondre avant que l'on me pose une autre question. Excellente question.

Alors, l'enregistrement des marques déposées c'est dans le contexte, on n'enregistre pas un mot. On ne dit pas : je veux posséder tel mot ou tel terme. Ce que vous faites c'est que vous avez une catégorie de services, et j'ai toujours pensé que, par exemple, MILK – Lait – c'est dans le dictionnaire mais ça pourrait également être utilisé pour une marque de vêtements pour enfants. Et cela décrit un petit peu ce que font les enfants qui boivent beaucoup de lait. Mais si je suis agriculteur, là ce sera rejeté parce que c'est en rapport avec mon activité. Donc tout cela compte.

On a vu COACH. Et il y a de cela une centaine d'années, on n'avait pas de gTLD, évidemment, mais on avait des fabricants de carrosses, ça pourrait être un terme générique il y a 100 ans, mais ce n'est plus le cas. Donc ça dépend vraiment du contexte, y compris du contexte historique. Donc Google va demander peut-être certains termes, mais nous savons quel est leur type d'entreprise et ils ont dû changer les choses en 2012 lorsqu'ils ont demandé. J'espère vous avoir répondu.

AVRI DORIA :

Mais lorsqu'on demande pour un TLD, on demande un nom général, qui est générique par définition, qui va être sur l'internet. Donc, comment

s'assurer que ça ne va jamais être utilisé pour quelque chose de générique ?

KATHY KLEIMAN :

Une nouvelle fois, revenons au contexte. Si vous êtes une marque, lorsque vous demandez un TLD exclusif, et ça dépend aussi de la concurrence, qui sont vos concurrents, est-ce qu'ils vont demander un terme générique qui couvre donc leur secteur d'activités. Amazon a demandé .BOOK, on sait exactement ce qu'ils voulaient faire, ils vendent des livres.

AVRI DORIA :

Peut-être que je me suis mal exprimée. Donc vous savez que vous allez demander .MILK parce que vous faites des vêtements pour enfants, mais est-ce qu'il y a quelque chose qui vous empêche de l'utiliser pour le lait entier ou pour quelque chose d'autre ?

KATHY KLEIMAN :

Oui. Nous expliquons aux personnes et aux publics, dans les commentaires publics et les utilisateurs finaux. Donc écoutez cela à l'ALAC. Nous avons la possibilité de commenter et la communauté de l'ICANN va vous écouter.

Moi j'ai passé beaucoup de temps pour les commentaires publics. Donc, absolument, je pense que dans les demandes de gTLD vous devez indiquer ce que vous faites et comment vous allez utiliser ce nom.

NON IDENTIFIÉ : Une autre question que j'ai c'est sur les génériques. Les IDN, les noms de domaine internationalisés.

NON IDENTIFIÉ : C'est IDN que vous dites, n'est-ce pas, pas IBM ?

NON IDENTIFIÉ : Oui, IDN, noms de domaine internationalisés. On a établi que nous devons faire cela avec tous les dictionnaires, on a parlé des dictionnaires où les termes sont génériques. Donc lorsque L'Oréal a demandé .BEAUTY, on savait exactement quelle était la situation, c'était des produits de beauté, on le savait. En hindi, ça ne va pas être le même terme. S'ils ont beaucoup de commerce en Inde, ça va être le même problème.

Donc des principes fondamentaux qui existent. Ça se traduit dans diverses langues. Et cela a trait au droit qui régit les marques déposées au niveau international et en plusieurs langues.

Donc on voit que des marques pourraient demander des génériques fermés. Donc nous avons essayé de justifier les génériques fermés qui devraient être en fait ouverts parce que cela représente des secteurs industriels.

AVRI DORIA : Je voudrais revenir sur la décision de 2013, qui n'était pas une politique mais une décision pour cette série, qui s'appliquait à cette série. Et on a bien dit que ça ne va pas s'appliquer de nouvelles séries, on ne décide

pas pour les nouvelles, la décision de 2013 est uniquement sur la série de cette époque.

Ensuite nous avons eu SubPro et cela n'a pas été confirmé en tant que politique non plus.

Donc je me demande si vous pensez que ça peut devenir une politique.

KKATHY KLEIMAN :

Je pense qu'il y a eu des précédents. En 2015, il y a eu une décision, dès 2015 le conseil d'administration a bien compris ce qu'il se passait, ces chaînes avec un terme qui décrit des articles, des produits, et bien cela ne va pas pouvoir être accepté. Et le GAC a effectué une alerte précoce et le conseil d'administration voulait créer de nouvelles règles. Nous ne l'avons pas effectué. Il y a eu beaucoup d'avocats qui voudraient avoir des génériques fermés pour leurs clients lors de la prochaine série.

Donc la question qui se pose c'est est-ce que la politique va prévaloir ou pas, cette politique développée. Et où est-ce que nous allons ? Recommencer à zéro et recommencer les mêmes débats et avoir les mêmes préoccupations pour la prochaine série sur ces génériques fermés ? Et est-ce que nous allons ouvrir cela à plus de concurrents ?

Moi je pense qu'il faut prendre en compte la communauté de l'internet, la communauté mondiale, les utilisateurs finaux.

JONATHAN ZUCK :

Je pense que vous pouvez vous arrêter là. Je voudrais donner la possibilité à Marc, en deux minutes, d'exprimer son point de vue. Il y a

beaucoup de commentaires dans le chat sur ces marques déposées et j'aimerais que ses idées puissent être exprimées. Donc Marc, allez-y.

MARC TRACHTENBERG : Je dirais, ce qui peut être enregistré comme marque aux États-Unis n'est pas obligatoirement applicable à un TLD et je pense que ce que Kathy a dit ce n'est pas des preuves. Il y a encore beaucoup de confusion ici, il n'y a aucune raison de ne pas laisser des candidats futurs utiliser de manière innovatrice ces TLD génériques.

KATHY KLEIMAN : Est-ce que je peux répondre ?

JONATHAN ZUCK : Allez-y.

KATHY KLEIMAN : Rapidement je vais répondre à ce que Marc a dit. Nous ne savions pas que vous seriez là, mais je dirais qu'il y a des décisions qui sont importantes et, au niveau de l'association des marques ils pensent que le [CTA], Amazone qui souhaite contrôler .MOBILE comme générique fermé et nous avons toute une série de membres, de panélistes qui étaient d'accord, qui pensaient que ce serait mauvais pour la communauté que ce serait un dommage pour la communauté.

Donc nous savons qu'il y a beaucoup de concurrents ici qui sont intéressés, et il y a beaucoup de groupes comme Avri l'a dit. Il y a aussi

beaucoup d'espace pour l'innovation, mais pas vraiment dans ces mondes génériques.

MARC TRACHTENBERG : Nous ne savons pas ce qu'on va faire avec ces TLD et on risque de ne pas avoir une autre série de TLD. Donc ce n'est pas une bonne base pour prendre une décision.

KATHY KLEIMAN : La première série s'est avérée un succès, donc je dirais que vous voulez .MARQUE, vous aurez .MARQUE et ceux qui sont intéressés, je pense qu'il y a beaucoup de place au milieu pour que .AUTRE soit utilisé. Je crois qu'il y a eu des confusions ici.

NON IDENTIFIÉ : Je dirais que pour beaucoup de gens il y a eu des candidatures qui ont été présentées pour ces TLD, il y a beaucoup d'abus qui sont créés dans ce cadre. Et la première série n'a pas bien marché et on...

KATHY KLEIMAN : Nous essayons au niveau du groupe de SubPro de résoudre ce type de problème, avec Cheryl Langdon-Orr qui est la présidente de ce groupe, de résoudre toutes ces questions. C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord. Mais il y a beaucoup d'autres choses qui ont été améliorées et je pense que ça va continuer et j'attends de voir ce qui va arriver dans la prochaine série.

JONATHAN ZUCK : Merci Kathy. On me dit que c'est le moment de terminer ce dialogue. Il y a une question qui a été envoyée dans le chat par Becky, donc je voudrais qu'on me donne la possibilité de poser cette question et que Kathy y réponde rapidement avant de continuer.

BACKY BURR : C'est une question... Je voudrais savoir si un opérateur de TLD peut, dans le cadre d'une cession financière ou autre... On pensait que ce serait bien de comprendre pourquoi c'est correct d'avoir un mot qui permettrait d'avoir la circulation d'un certain niveau du DNS, avec différents acteurs qui ont une relation avec ce mot. Mais pourquoi est-ce que ce ne serait pas correct de faire cela avec un ensemble plus petit ? Donc j'essaye de voir la différence qui existe, voilà.

KATHY KLEIMAN : C'est une bonne question. Nous allons prendre un exemple. Si nous autorisons par exemple dans le cas de [.INAUDIBLE], si nous autorisons le registre à restreindre les personnes qui peuvent enregistrer un nom de domaine dans le cas de .AVOCAT, pour ces personnes qui ont des crédentils, comme moi, comme vous, mais on ne peut pas restreindre cela aux avocats français, ou aux avocats allemands ou américains. Donc ces noms de domaine doivent être ouverts à tous ceux qui entrent dans cette catégorie. Qu'allons-nous faire avec ces chaînes sensibles ? Par exemple .BANQUE, il y a un problème sécurité, nous voulons qu'il y ait de véritables banques dans ce domaine, mais si .BANQUE devient seulement une banque, la plus grande américaine ou les plus grandes banques américaines, ça ne va pas.

Vous savez que le GAC était très prudent et il y avait donc ces chaînes sensibles, les chaînes génériques, et l'idée que .AVOCAT, .BANQUE soient destinées à des candidats spéciaux ne nous paraît pas une bonne idée. Voilà. Et ce n'est pas une bonne compétition, ce n'est pas une compétition saine.

C'est mon avis, et je trouve que c'est très bien qu'il y ait un débat à ce propos.

JONATHAN ZUCK :

Merci Kathy. Bon, c'est une question, peut-être que l'on pourrait avoir des personnes qui n'appartiennent pas au secteur. Et Marc a dit que cette idée de compromis dans lequel on aurait un livre blanc, ce livre blanc nous allons mettre le lien dans l'ordre du jour. Et il y a une série de formes différentes que cela pourrait prendre.

La première pourrait être une organisation sans but lucratif comme la Croix Rouge qui pourrait se présenter pour offrir un soutien et cela pourrait être validé, aidé.

Une autre option, une autre idée, ce serait des associations commerciales comme par exemple .BANQUE, un secteur industriel, un secteur en général, avec la possibilité d'avoir des domaines de deuxième niveau aussi pour ceux qui acquièrent ces domaines. Donc des associations associées au secteur de l'assurance, par exemple.

Donc il pourrait y avoir des [inaudible] dans lesquels l'intérêt public serait satisfait par des organisations qui ne seraient pas toutes seules comme concurrent, si on avait une définition de ce qu'est l'intérêt public.

Marc, vous avez dit que c'était trop difficile pour définir l'intérêt public, mais l'intérêt public c'est peut-être une manière aussi d'analyser tout cela et cette variation de type de TLD.

Je vais donner la parole à Kathy et ensuite je vais donner la parole à Marc pour parler de cette possibilité d'arriver à un compromis dans lequel les associations commerciales, ou les associations à but non lucratif et d'autres pourraient se présenter pour ces génériques.

Donc Kathy, allez-y, vous avez la parole.

KATHY KLEIMAN :

Merci Jonathan. Je dirais qu'il faut faire très attention aux détails. C'est un problème sur lequel j'ai consacré beaucoup de temps, ce que nous appelons les TLD génériques fermés d'intérêt public. J'en ai parlé avec George [inaudible] qui est dans le conseil d'administration de l'ICANN, lorsque le conseil a fait une déclaration là-dessus, ou Alan Greenberg, ou [inaudible]. Nous connaissons leur nom. Et nous savons que la communauté n'a pas pu parvenir à un accord. Et c'est difficile, c'est très compliqué.

Alors, Marc, à moins que je ne me trompe, vous avez dit que cela serait énorme. Mais pour définir l'intérêt public il faut se demander qu'est-ce qu'on doit montrer, qu'est-ce qu'on doit prouver pour démontrer cet intérêt public, comment allons-nous gérer ces TLD ? comment va-t-on affronter une série de situations pour enregistrer des noms de domaine tels que .AVOCAT ? Comment l'ICANN, assis sur une pile de candidatures, va déterminer cela ? Est-ce qu'il s'agit d'une application communautaire ? Comment déterminer si la déclaration d'intérêt est

suffisante, si le plan de gouvernance du TLD est suffisant ? Qui va faire cette révision ? Qui va refuser ?

C'est possible, on peut le faire, mais cela va demander une énorme quantité de travail, de participation pour l'ICANN, pour la communauté At-Large, pour le groupe des parties prenantes non commerciales, pour les parties prenantes commerciales aussi. Un énorme travail pour réviser, pour contrôler, pour superviser.

Donc je pense que ça risque d'être un grand trou noir pour la prochaine série des TLD, ce serait trop pour faire ces candidatures et contrôler ces candidatures.

Et donc nous avons pensé que c'était comme cela qu'il fallait considérer ces génériques fermés d'intérêt public.

JONATHAN ZUCK :

Merci, Kathy. Je vais donner la possibilité à Marc de prendre la parole. Est-ce que vous pensez qu'il y a une différence importante entre ces TLD restreints, comme Becky l'a dit, et avec des TLD restreints, des entités qui peuvent montrer qu'elles ont l'autorisation d'avoir ce type de TLD, et dans ce cas-là, ça va permettre à certaines entités d'avoir aussi le domaine de deuxième niveau et de les enregistrer directement. Ce serait la différence principale entre ceux-là et des TLD restreints comme .BANQUE comme nous avons aujourd'hui.

MARC TRACHTENBERG :

Je vais dire, comme je l'ai dit, comme Kathy l'a dit je crois, c'est trop difficile, c'est très compliqué à résoudre et comment ICANN va être

qualifié pour être en position d'arbitrer ici, de savoir qui répond à cette question de l'intérêt public. Donc ici, c'est très compliqué. On ne parle pas ici d'intérêt public, dans une association commerciale on a un objectif, c'est l'association commerciale qui veut avancer, mais elle ne va pas répondre à l'intérêt public. Les agences de voyages ne répondent pas à l'intérêt public, elles veulent faire leur business. Une association commerciale ne va pas répondre à l'intérêt public, donc on n'a pas ici la possibilité de répondre à cela, on a aucun système que l'on peut utiliser. Et même s'il y en avait un – à mon avis il n'y en a pas – je ne pense pas que l'ICANN sera en position d'appliquer tout cela.

Et s'il y a ce type de test, je qu'on ne peut pas discriminer. Tous les TLD sont les mêmes et, de toute façon, cela doit s'appliquer à tous les TLD.

Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci, Marc. Donc Becky et Avri, je ne sais pas si vous avez des questions pour les panélistes.

NON IDENTIFIÉ : Non, pas de question.

BECKY BURR : Non, je suis dubitative.

JONATHAN ZUCK : Donc, nous avons un dernier scénario pour le conseil d'administration de faire ce qu'ils ont fait en 2012, c'est-à-dire de renvoyer cela à la

communauté et d'avoir un énorme groupe de travail. Mais est-ce que l'on veut que ce soit quelque chose qui soit décidé par le conseil d'administration ou bien est-ce que l'on veut que cela revienne à la communauté pour décision ? C'est un petit peu ce qui a été fait lors de la dernière série, de renvoyer cela à la communauté. Marc en premier et Kathy.

MARC TRACHTENBERG : Moi, je dirais qu'on a des preuves et la communauté n'a pas été en mesure de décider. On a passé des heures et des heures là-dessus. Et on n'était même pas d'accord sur ce qu'était le statu quo. Donc renvoyer cela à la communauté, ça ne fait aucun sens. Je crois que le board doit statuer et décider.

Ça ne fait aucun sens, selon moi, de rester dans les limbes de cette manière et de ne pas statuer. Il faut bien prendre une décision d'un côté ou d'un autre. Sinon, dans 5 ou 10 ans ce sera toujours la même situation. Et le conseil d'administration est là pour ça.

En fin de compte, il doit prendre des décisions et ses responsabilités.

Ils ont décidé d'une manière temporaire qu'ils n'acceptaient pas les génériques fermés, c'était en 2013, il y a longtemps. On n'avance pas. J'espère que le conseil d'administration va prendre une décision.

JONATHAN ZUCK : Merci Marc. Kathy ?

KATHY KLEIMAN :

Je suis d'accord avec Marc maintenant. Vous avez raison Marc. Renvoyer cela à la communauté, un autre PDP expédié, peut-être, mais nous avons eu SubPro, nous avons eu beaucoup de groupes de travail, comme l'a dit Marc. Ce que veut la communauté c'est qu'on va avoir une nouvelle série de gTLD, ça a pris des années. On a travaillé de la manière la plus rapide possible. Mais ça pourrait prendre des années de refaire un PDP là-dessus.

Je crois qu'il y a un précédent, il y a eu une décision, ce n'est pas silencieux, la communauté s'est exprimée, le conseil d'administration a statué et maintenant il est temps vraiment d'avoir des décisions prises à ce sujet. Et je crois que la nouvelle série doit être proche et arriver rapidement.

Donc vous savez ce que je pense, ces génériques fermés peuvent donc être décidés.

JONATHAN ZUCK :

Si on prend des décisions de politique et qu'on les met entre les mains du conseil d'administration, moi je ne pense pas que ce soit leur rôle de définir des politiques au conseil d'administration. Et maintenant on leur permet de revenir sur des décisions parce qu'ils ont le pouvoir de le faire ou peut-être parce que le paysage a changé, mais je crois que le rôle du conseil d'administration est un petit peu différent et doit être une limite mise après le développement de politique. Je ne pense pas que ce soit leur rôle.

Et la communauté ne doit pas abdiquer ses responsabilités et je crois que c'est un peu ce qu'on pense à l'ALAC. Et je pense que ce serait un précédent et il n'y a pas de consensus sur la question.

Donc je voulais donner la possibilité à d'autres personnes de s'exprimer, de poser des questions.

Je sais que Jeff Neumann voulait dire quelque chose.

JEFF NEUMANN :

Oui, merci. Merci Jonathan d'avoir organisé cela. 5 ans se sont écoulés avec les procédures ultérieures et tout ce travail effectué.

Kathy, je pense que vous êtes arrivée un petit peu plus tard, à la dernière étape, mais on a beaucoup déjà parlé de ces questions, pendant des heures et des heures.

Et moi, ce que je donnerais comme conseil, c'est que le conseil d'administration pourrait renvoyer ça à la GNSO et je pense que le conseil d'administration pourrait dire : nous pourrions avoir des génériques fermés si ces génériques fermés respectent l'intérêt public et la GNSO pourrait définir une politique de ce type.

C'est une possibilité je pense. Mais le conseil d'administration ne peut pas dire de recommencer tous les débats là-dessus. Personne n'a envie de repartir en arrière et de soutenir des positions anciennes, et ce ne serait pas du tout positif.

Donc il faut prendre le point de vue de l'utilisateur final et pas du bureau d'enregistrement qui peut enregistrer un nom de domaine. Mais on ne va pas seulement regarder cela pour l'intérêt public.

Et ce que je dis c'est qu'il y a des exemples où un registre pourrait gérer un TLD et que cela sera beaucoup plus bénéfique pour l'intérêt public que de vendre des noms de domaine au public.

Donc réfléchissons à l'intérêt public et ça ne va pas être la meilleure utilisation d'un TLD que l'on va obtenir, ce n'est pas un concours de beauté. Donc il faut trouver la meilleure manière. Et l'utilisation de ces gTLD pourrait être tout à fait possible si elle rentre dans le cadre de l'intérêt public.

JONATHAN ZUCK :

Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Merci. Donc l'ALAC a donné des avis au conseil d'administration dans le cadre des procédures ultérieures et la section la plus courte c'était sur les génériques fermés.

Je crois que le conseil d'administration n'est pas là pour définir des politiques, c'est la communauté et la GNSO. Et notre avis était simple, je vais le lire : il n'y a pas de consensus au niveau du groupe de travail SubPro pour les génériques fermés, nous demandons la suspension de toute candidature jusqu'à ce qu'il y ait une politique par consensus.

Donc on ne dit pas bannissez-les, on dit vous n'avez pas de politique, la communauté doit définir des politiques. Tant qu'il n'y a pas de politique définie par consensus, je ne sais pas comment on va l'atteindre, par un PDP ou pas. Mais si nous pensons qu'on peut avoir un consensus, très bien, on peut avoir un PDP rapide.

Mais avant cela, je pense que le conseil d'administration doit continuer cette suspension des génériques fermés.

JONATHAN ZUCK : Merci Alan. [Inaudible].

INAUDIBLE : Merci de me donner la parole. Je voudrais réfléchir aux noms de marques à l'avenir, pas maintenant. Parce qu'il y aura une évolution. Si je demande un nom de générique fermé, qu'est-ce qui va arriver dans 30 ou 40 ans ?

Moi je crois toujours que ces domaines doivent être dans le cadre des politiques de l'ICANN, je ne pense pas qu'on peut avoir un monopole d'idées, parce que les choses peuvent évoluer également avec le temps. Et je suis membre des ccTLD, nous avons des politiques d'agrégation des noms de domaine. Et je pense que pour les génériques fermés, vous nous dites que c'est des marques déposées. Mais comment gérer les abus par rapport à ces noms de domaine et l'utilisation abusive. Il faut réfléchir en termes critiques sur ce sujet.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup [inaudible]. Merci à toutes et à tous d'avoir participé à ce débat. Et le conseil d'administration aura un travail difficile et je ne sais pas s'ils vont favoriser un PDP ou s'ils vont statuer en tant que conseil d'administration, il y a beaucoup de discussions à ce sujet.

Je souhaite au conseil d'administration bonne chance. Et merci à toutes et à tous.

Donc quelques indicateurs que nous avons relevés. Je ne sais pas s'ils vont apparaitre, je pensais avoir plus d'informations. Nous avons fait la participation, nous avons le nombre de participants, leur emplacement, le nombre de réponses, le nombre de votes en moyenne 3 votes. Et ça n'a pas été dominé uniquement par quelques personnes. Il y a eu des hauts et des bas, des pouces levés ou baissés.

Merci de votre retour, j'espère que cela vous a intéressé. Une nouvelle fois merci de votre participation à cette séance. Et nous allons lever la séance.

CLAUDIA RUIZ :

Merci de vous être joints à nous, la réunion est terminée, nous vous souhaitons une excellente journée. Arrêtons l'enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]